

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 6 juillet 2015, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures quinze.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère : Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Arthur Plumpton
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte

Absente : Sylvie DeBlois

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2015.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution projet de réhabilitation du quai de Sainte-Famille.
7. Résolution contrat de peinture des corniches de l'école.
8. Résolution appuie Commission de Protection du Territoire Agricole.
9. Résolution demande de traverse piétonnière et radar pédagogique.
10. Dépôt des indicateurs de gestion 2014.
11. Résolution sécurité civile.
12. Divers
 - 12.1 Demande Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

15-87

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2015.

15-88

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Arthur Plumpton, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 1 juin 2015.

3. Suites de cette séance

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

15-89

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de juin totalisant 181 588.54 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 1 377.72 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Résolution projet de réhabilitation du quai de Sainte-Famille.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille souhaite, dans le cadre de sa nouvelle Politique de la Famille et des Aînés mettre en place des aménagements qui incitent les familles à être actives;

ATTENDU QUE le projet de réhabilitation du quai de Sainte-Famille s'intègre adéquatement au milieu de vie et favorise l'appropriation des lieux et du fleuve par l'ensemble de la population du territoire de l'île d'Orléans et de la communauté urbaine de Québec;

ATTENDU QUE cet aménagement fera un lien avec le Parc des Ancêtres et vise la consolidation des attraits touristiques;

ATTENDU QUE le projet vise à protéger et à améliorer l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel et culturel;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a mis sur pied le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) dans le cadre du 150^{ième} de la Confédération et qu'un appel de propositions est en vigueur du 19 mai au 26 juin 2015;

ATTENDU QUE l'admissibilité pour cet appel de propositions s'adresse à des organismes à but non lucratif (OBNL);

ATTENDU QUE la ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) de Québec Chaudière-Appalaches est un OBNL de concertation pour la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et qu'il assure la coordination du projet;

ATTENDU que la ZIP Québec Chaudière-Appalaches a déposé une proposition de financement dans le cadre de PIC 150 pour la réalisation d'une première phase du projet de réhabilitation du quai de Sainte-Famille;

ATTENDU QU'il est possible de combiner cette aide financière avec la participation d'autres bailleurs de fonds dont Tourisme Québec;

ATTENDU QUE la ZIP a réalisé l'étude de faisabilité pour la réhabilitation du quai de Sainte-Famille pour la mise en place d'un accès au fleuve Saint-Laurent de nature et de culture avec l'aide de son vaste réseau de spécialistes en environnement, ingénierie et développement durable;

15-90

EN CONSÉQUENCE il est résolu **sur proposition de** Arthur Plumpton, **secondé par** Bruno Simard. Et Il est résolu à la majorité des conseillers (ères), Anne Pichette, mentionnant être contre la proposition.

Que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans s'engage à participer financièrement à la réalisation du projet, et, selon les besoins, jusqu'à concurrence de 20 % du coût total du projet selon le montage financier déposé en juin 2015 et conditionnellement à l'acceptation du financement projet par les autres bailleurs de fonds.

7. Résolution contrat peinture des corniches de l'école

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille, a pris connaissance d'une soumission pour la peinture des corniches de l'école.

15-91

En conséquence

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder le contrat à Écolopeintres au montant de 9 000 \$(taxes en sus).

8. Résolution appuie Commission de Protection du Territoire Agricole.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de M. Jacques Lemelin.

Attendu que la demande consiste à la vente d'une partie de la terre agricole au voisin.

15-92

Attendu que la demande est conforme au règlement municipal.

En conséquence

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'appuyer la demande de M. Lemelin, auprès de la CPTAQ.

9. Résolution demande de traverse piétonnière et de radars pédagogiques.

Attendu que le conseil municipal désire donner suite aux actions proposées dans sa récente Politique de la Famille et des Aînés;

Attendu que cette politique a été développée dans le cadre d'un programme du Ministère de la Famille;

Attendu que la sécurité des enfants, aînés et de tous les citoyens et visiteurs est un élément important de cette politique;

Attendu que ces nouvelles technologies ont été expérimentées avec succès dans d'autres municipalités;

En conséquence, sur une proposition de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de demander au Ministère des Transports de procéder à l'implantation d'une traverse piétonnière et de radars pédagogiques (un en direction Est et un en direction Ouest) sur le chemin Royal près de l'école et de l'église de Sainte-Famille.

10. Dépôt des indicateurs de gestion 2014.

Madame Sylvie Beaulieu, Directrice générale/secrétaire/trésorière dépose tel que requis par la *loi* les indicateurs de gestion pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

11. Résolution Sécurité civile.

Attendu que les municipalités de l'Île d'Orléans travaillent depuis quelques années à l'élaboration et à la mise à jour de leurs plans de mesures d'urgence;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a mis en place le Comité sur les mesures d'urgence qui a pour mandat la préparation d'un plan de mesure d'urgence régional;

Attendu que l'exercice de table en sécurité civile du 31 mars 2015 intitulé Gilligan et basé sur l'hypothèse d'une perte prolongée de l'usage du pont de l'Île a mis en évidence un besoin réel pour que soit élaboré un plan de mesures d'urgence régional pour la MRC de l'Île d'Orléans;

Attendu qu'un plan de mesures d'urgence régional doit être élaboré en complément des plans de mesures d'urgence locaux de chacune des municipalités de l'île d'Orléans;

Attendu que pour s'assurer du succès de cette opération un plan d'action pour la planification avec échéances et responsables doit être établi et accepté par les six municipalités ainsi que par la MRC de l'Île d'Orléans;

En conséquence, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, **appuyé par** Anne Pichette

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Sainte-Famille s'engage à établir ou mettre à jour son plan de mesures d'urgence en tenant compte également de la situation d'une fermeture prolongée du pont de l'Île;

Que la Municipalité de Sainte-Famille demande à la MRC de l'Île d'Orléans de mandater le comité sur les mesures d'urgence de la MRC de l'Île d'Orléans et d'établir le plan d'action pour la planification avec échéances et responsables pour la rédaction du plan de mesures d'urgence en tenant compte également de la situation d'une fermeture prolongée du pont de l'Île;

Que la Municipalité de Sainte-Famille s'engage à collaborer avec les autres municipalités et la MRC de l'Île d'Orléans pour s'assurer d'une mise en commun efficace de toutes les informations pertinentes à l'établissement d'un plan de mesures d'urgence tout en tenant compte de la situation d'une fermeture prolongée du pont de l'Île;

Que la Municipalité de Sainte-Famille s'engage à préserver la confidentialité de toutes informations qui sera recueillies dans le processus qui suivra l'application de la présente résolution.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

12. Divers

12.1 Demande Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans

15-95

Sur une proposition de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères),** d'accorder un montant de 200 \$ à l'organisme pour la Fête Nationale.

13. Rapport des élus sur les divers comités

14. Période de questions

15. Levée ou ajournement de la séance

15-96

Sur une proposition de Arthur Plumpton , **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 9 :30 .

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.